



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 15 décembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 07 décembre 2022, s'est réuni à Montmélian – Espace François Mitterrand, en séance publique, sous la présidence de Jean-François DUC.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 44

Nombre de membres votants : 52

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN		F. VILLAND	X
Catherine	BRISSE	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		A. CONAND	X
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		

Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN			X
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS			X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE		JF. CLARAZ	X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE		JJ. BAZIN	X
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE			X
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY		JL. BENETTI	X
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

199-2022 : TARIFS DE L'EAU POTABLE APPLICABLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2023 SUR LES COMMUNES DE SAINT PIERRE D'ALBIGNY ET SAINT JEAN DE LA PORTE

Rapporteur : Marc GIRARD

Depuis sa création le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes Cœur de Savoie exerce la compétence Eau Potable sur les communes de Saint Jean de la Porte et Saint Pierre d'Albigny.

Les prévisions budgétaires dans le contexte actuel de hausse des coûts de l'énergie et de révision du contrat de prestation conclu avec la société Suez (pour information : + 16k€ en 2022) ne permettent pas de financer le service public sur les prochaines années.

Il est proposé de faire évoluer en 2023 les tarifs sur ces deux communes de la manière suivante, afin d'assumer les dépenses de fonctionnement nécessaires :

		Saint Jean de la Porte			Saint Pierre d'Albigny		
		Diamètre compteur	Part fixe (abonnement)	Part variable (€/m ³)	Diamètre compteur	Part fixe (abonnement)	Part variable (€/m ³)
Situation actuelle	Année 2022	Tous diamètres	46,00 €	1,57	Ø 15	46,00 €	1,57
					Ø 20/25	46,00 €	
					Ø 30 et +	89,00 €	
Pour décision	Année 2023	Tous diamètres	53,36 €	1,82	Ø 15	53,36 €	1,82
					Ø 20/25	53,36 €	
					Ø 30 et +	103,24 €	

Les Maires des deux communes concernées ont été concertés en amont de la proposition d'évolution nécessaire des tarifs afin qu'ils puissent recueillir l'avis de leur conseil municipal.

Pour information, en appliquant cette hausse tarifaire sur la facture type 120 m², l'évolution de la facture à l'usager est la suivante :

Simulation pour une facture de 120 m³ en 2022 : 234,40 € hors taxes agence de l'eau et TVA.

Simulation pour une facture de 120 m³ en 2023 : 271,90 € hors taxes agence de l'eau et TVA.

Enfin, si le contexte inflationniste devait perdurer au-delà de 2023, il n'est pas exclu que de nouvelles hausses de tarifs soient proposées à l'assemblée communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité avec 4 abstentions (Lionel GOUVERNEUR, Virginie REYNAUD, Laëtitia NOEL et Jean-François CLARAZ) :

- **APPROUVE** les tarifs du service de l'eau potable applicable à compter de l'année 2023, comme détaillé ci-dessus.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

Le secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

Le premier Vice-Président,



Jean-François DUC